Athènes, une démocratie originale : pourquoi Athènes ?

Patrick Baker
Historien, Université Laval

Qu'Athènes fût la cité phare de la culture grecque est un constat, une évidence qui n'était pas même remis en question dans l'Antiquité, à l'époque classique à tout le moins. Le hasard de la conservation des sources manuscrites, redécouvertes et étudiées depuis la Renaissance jusqu'à aujourd'hui, offre un regard privilégié sur cette cité. Cela est si vrai qu'il apparaît difficile de traiter de la civilisation grecque sans parler d'Athènes, et sans en faire le paradigme de la pratique démocratique antique. Toute la tradition classique, celle des cours « classiques », a ainsi laissé la grande cité se tailler la part du lion dans la connaissance que nous avons de l'histoire grecque, une histoire qui a largement débordé celle des deux siècles dits « classiques ».

Et pourtant. Ne serait-on pas aveuglé par la masse documentaire issue de cette cité ? Pécherions-nous par athénocentrisme ? Les pages d'un manuel de secondaire 1 consacrées à cette cité d'exception, auxquelles j'emprunte une partie du titre de cet article, sont très bien conçues et riches d'une information dans l'ensemble juste[1]. Mais il est permis d'en préciser le propos à la lumière des recherches des dernières décennies. La démocratie a-t-elle vraiment vu le jour à Athènes ? La démocratie athénienne classique est-elle pour nous, aujourd'hui, le meilleur exemple de la démocratie antique ? Les lignes qui suivent tenteront d'offrir un regard plus nuancé sur la place de la cité attique dans le temps long de l'histoire grecque.

L'Acropole
Photo : Patrick Baker

Athénocentrisme

Depuis quelques décennies, on critique l'athénocentrisme qui longtemps a confiné toutes les recherches sur la Grèce ancienne au seul espace athénien, ce qui transparait encore dans quantité de manuels scolaires d'aujourd'hui comme d'ouvrages destinés à un plus large public. L'histoire et les autres disciplines parentes se sont orientées vers les régionalismes, l'étude des particularismes plutôt que des grands « modèles » ce qui a eu pour effet que des parties du monde grec jusque-là négligées ont progressivement suscité plus d'intérêt : par exemple l'Épire, l'Arcadie, la Béotie, les cités d'Asie Mineure, du Pont-Euxin (Mer Noire) ou du monde colonial de l'époque archaïque.

Ceci est dû en bonne part grâce à l'ouverture sur les documents épigraphiques trouvés dans les fouilles archéologiques toujours nombreuses, malgré les vicissitudes récentes qui ont compliqué l'accès des archéologues aux sources de l'Orient méditerranéen. Au fur et à mesure que les intérêts s'éloignent d'Athènes, on s'aperçoit que l'espace chronologique couvert déborde la seule période classique pour offrir une lumière nouvelle et signifiante sur le monde des cités de l'époque hellénistique.

La multiplication des découvertes et des travaux permet de mieux connaître de petites cités qui demeuraient jusque-là simplement connues par leur nom. On s'intéresse à la production céramique locale, à la production agricole dans les régions, à la vie cultuelle dans les cités et les petites communautés sur le territoire, aux institutions politiques propres à chaque communauté civique, à certains aspects de la vie sociale, au fonctionnement des sociétés.

Tout ceci fait qu'Athènes est de plus en plus considérée comme non pas la cité grecque par excellence, mais comme une cité parmi des centaines. D'ailleurs, ses institutions politiques, son organisation sociale et son activité économique ne sont plus considérées comme exemplaires de la civilisation grecque... Dans les faits, ce sont peut-être les moins représentatives.

Trois constats intimement liés justifient le choix d'Athènes depuis des générations pour illustrer la civilisation grecque. Ils sont en réalité bien connus et on les répète depuis longtemps.

1° Les sources athéniennes, qu'elles fussent littéraires, épigraphiques ou archéologiques, sont infiniment plus nombreuses et riches que tout ce que le monde grec a laissé. Ceci, on s'en doute, est la raison principale de l'athénocentrisme séculaire chez les savants, un état de fait qui reste encore assez prégnant dans certains milieux, notamment anglo-américains. Mais ceci n'est vrai que pour les siècles classiques. En somme, il est dommage de résumer toute l'expérience politique grecque à un accomplissement limité à ces deux seuls siècles que l'on ne considère par ailleurs même plus comme cohérents, c'est-à-dire comme une seule époque. La Guerre du Péloponnèse (431-404 a.C.[2]), qui clôt le Ve s., a profondément modifié les sociétés grecques à telle enseigne que l'on traite désormais du IVe s. à part, d'une manière plus accentuée depuis le milieu des années 1990 en réalité[3]. Or, si les manuels traitent encore de la démocratie de Périclès, c'est en réalité celle de Démosthène, d'Eschine et de tous les orateurs du IVe s., auquel on ajoutera le professeur de rhétorique Isocrate ou le philosophe Aristote qui est la mieux connue[4].

2° Le deuxième constat s'explique par le premier. Du début du Ve s. jusqu'au milieu du IVe s., mis à part quelques interruptions comme la Guerre du Péloponnèse racontée par l'historien Thucydide puis Xénophon[5], Athènes a exercé une hégémonie politique et militaire sur une grande partie du monde égéen. Or, l'hégémonie apporta des sommes considérables d'argent et de ressources pour permettre le « luxe » d'une politique artistique, religieuse, commerciale... Athènes devint vite le centre intellectuel le plus vivant du monde grec réunissant les meilleures conditions (incomparables) pour le théâtre, la philosophie, l'histoire, la littérature, les sciences de la nature, la rhétorique, le développement de la pensée politique, etc. En somme, Athènes était le creuset où tous, étrangers comme Athéniens de souche qui avaient quelque chose à exprimer, se retrouvaient.

3° Le troisième constat est que les « Athéniens ont inventé la démocratie »...

Naissance de la démocratie et Athènes

On dit en effet que les « Athéniens ont inventé la démocratie »; on le disait déjà dans l'Antiquité. Et ceci suffit à leur octroyer cette place de premier plan dans tout manuel scolaire dédié à l'apprentissage de l'histoire et l'éducation à la citoyenneté. Pour la première fois voyait en effet le jour un système politique où la souveraineté appartenait à la totalité des membres de la communauté civique. Ici l'expression communauté civique n'a bien sûr rien à voir avec le concept moderne, car il y avait beaucoup d'exclus : les femmes au premier chef, mais aussi les étrangers de souche, même s'ils étaient métèques, c'est-à-dire ceux que l'on appelle aujourd'hui des résidents permanents, et enfin les esclaves. Outre ces exclusions, le régime fonctionnait également sur un certain nombre d'inégalités sinon en principe du moins

dans les faits entre riches et pauvres. Mais cela s'est progressivement atténué notamment après la Guerre du Péloponnèse, alors que les Athéniens restaurèrent la démocratie en une version plus modérée, mieux balisée.

La question de l'invention demande pourtant à être nuancée, ce que je vais tenter de faire maintenant, sans pour autant parvenir à un mot de la fin. Dans les faits, les nouveautés politiques qui marquent le monde des cités grecques à l'aube de l'époque classique étaient le fruit d'une évolution amorcée depuis la fin du Haut-archaïsme et qui se poursuivit tout au long de l'époque archaïque. Le mouvement avait touché toutes les cités de Grèce propre, du bassin égéen, ainsi que du monde colonial de l'époque archaïque, qui avait vu le modèle de la cité-État grecque se répandre sur les rives de la Mer Noire, au sud sur les côtes africaines (en Cyrénaïque, l'actuelle Lybie) et plus à l'ouest, en Péninsule italique, en Sicile, sur les rivages méditerranéens de la Gaule et de la Péninsule ibérique. Une tendance forte poussa le *démos* de centaines de cités à cheminer de l'état de crise que traversait leur cité vers l'eunomie - « la bonne loi » c'est-à-dire l'harmonie, puis vers l'isonomie - « la loi égale pour tous » (ou égalité devant la loi), ce qui finit par aboutir, au Ve s., à la démocratie « le pouvoir du peuple, au peuple ».

Et les Athéniens auraient été les premiers. Mais on ne peut pas en être si sûr[6], en dépit de ce que la tradition antique a retenu. Un document épigraphique découvert au XIXe s. dans l'île de Chios et publié pour la première fois en 1909 a alimenté le débat autour de l'apparition réelle du concept de démocratie. Inscrit sur ses quatre faces, ce document que l'historiographie a baptisé la « Constitution de Chios » ou « Loi constitutionnelle » est daté des années 575-550 a.C. Il comporte un ensemble de dispositions légales assez représentatives de l'activité législative qui avait cours dans les cités de l'époque archaïque, justement aux prises avec de graves problèmes sociaux, politiques, économiques et judiciaires. Y sont mentionnés un magistrat « gardien des ordonnances du peuple » ainsi que les peines encourues en diverses situations de fraude ou de malversations (le texte reste nébuleux); le titre exact est « démarque » — *démarchos*. On y mentionne aussi un collège appelé le conseil du peuple, ou « conseil populaire » — *bolèn tèn dèmosièn* (à l'accusatif, ce qui correspond à *boulè dèmosiè* au nominatif) — qui, de toute évidence, jouissait de pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Ses membres, à raison de 50 par tribu, étaient élus par le peuple assemblé et le terme employé ici — *ekklètoi* — est fort intéressant, car il appartient au même champ sémantique que le terme grec classique désignant l'assemblée populaire, à Athènes comme partout ailleurs, c'est-à-dire l'*ekklèsia*. Le caractère lapidaire du texte, le fait qu'il reste seul conservé de ce qui constituait sans doute une série ne permet pas d'aller bien loin, malheureusement, sinon que de soulever un doute. Et, comme je le disais, d'alimenter le débat.

Un autre exemple, peut-être plus inattendu, est celui de la Grande Rhêtra (*mégalè rhêtra*) de Sparte. Il s'agit du texte fondateur des institutions de Sparte, connu par un fragment du poète lyrique archaïque spartiate Tyrtée (VIIe s.) et évoqué, près de mille ans plus tard, par le biographe et moraliste Plutarque[7]. La Rhêtra de Sparte prévoyait que le pouvoir revenait au *damos* qui exerçait la souveraineté, le *kratos*. Les deux mots auraient donc formellement été rapprochés en premier à Sparte. Mais on peut arguer du fait que le *damos* dorien présentait des différences par rapport au *démos* ionien, donc athénien, et que la source qui nous en rend compte est de 1 000 ans postérieure à ces événements...

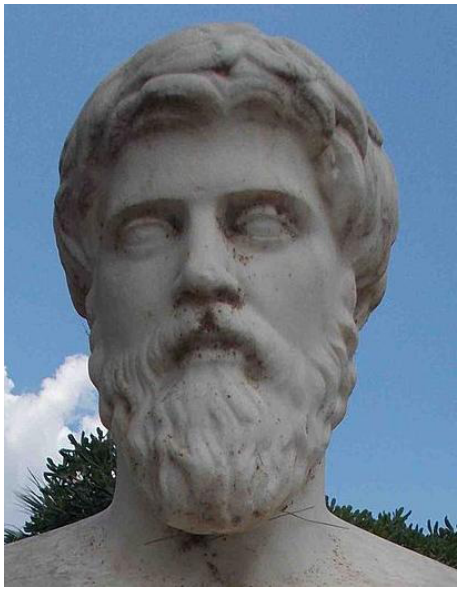

Plutarque
Source : Wikipédia

Mais laissons-là ces exemples qui restent difficiles d'interprétation et qui, je l'admets, n'offrent pas la même amplitude d'informations que toutes les sources athéniennes réunies, et elles sont en effet nombreuses.

Pour les historiens d'aujourd'hui, on doit au réformateur Clisthène d'Athènes les réformes déterminantes pour l'instauration de l'isonomie, transformée en démocratie un demi-siècle plus tard. La date de son programme de réformes, 507 a.C., dont la mise en application s'est sans doute étirée sur quelques années, a d'ailleurs depuis fort longtemps été utilisée comme marqueur temporel pour le passage de l'époque archaïque à l'époque classique. Mais les Athéniens eux-mêmes ont très peu parlé de Clisthène qui reste, par conséquent pour nous, un personnage énigmatique de l'expérience politique athénienne. Pour eux, le père de la démocratie était Solon,

un philosophe, poète et réformateur qui avait proposé un ensemble de mesures, en 594 a.C., alors même que la cité d'Athènes, comme à peu près toutes les cités du monde grec, vivait un période de crise, qualifiée par l'historien Moses I. Finley de « crise de naissance » de la cité grecque. Et cela suscita, partout dans le monde des cités, des initiatives émanant principalement d'individus, parfois nommés par la collectivité, parfois s'imposant d'eux-mêmes, pour tenter de ramener leur communauté dans un état d'harmonie sociale, d'eunomie (du grec *eunomia*).

En posant la question « pourquoi les Athéniens ont-ils opté pour la démocratie » (manuel p. 97), on sous-entend malheureusement que ce choix existait, qu'il s'imposait presque et qu'il constituait une suite logique à ce qui aurait précédé. Dans les faits, cela est apparu au terme d'une longue et lente évolution qui plonge ses racines dans les dernières années du Haut-archaïsme, alors que les cités grecques voyaient tranquillement le jour, et tout au long de l'époque archaïque alors que ce mode de regroupement humain se développa au point de devenir la norme. Des réformateurs, à l'image des Athéniens Solon ou Clisthène, sont connus ailleurs : Zaleucos de Locres, Charondas de Catane, Démonax de Cyrène, etc. et leur programme ne s'éloigne guère de ce que les Athéniens expérimentaient eux-mêmes de leur côté.

Au fond, les cités archaïques partageaient des caractéristiques bien semblables. Structurées de façon similaire, elles vécurent des difficultés similaires. Et le particularisme culturel grec tendit à mettre au point, à développer des moyens similaires. Le cas d'Athènes, pour les raisons évoquées plus tôt, reste le mieux connu de nous. Mais on peut aller plus loin encore pour tenter de répondre à cette question « pourquoi Athènes ? »

Très tôt dans leur histoire, les Athéniens se sont conçus comme un sujet d'histoire. Très tôt, ils ont œuvré à la fabrication de leur propre tradition historique. Était-ce lié à un particularisme de la grande cité ? Est-ce le fruit d'une succession de hasards historiques ? On ne saura jamais. Il n'empêche... L'historien allemand Tonio Hölscher écrivait récemment, en 2010, « Athènes n'avait pas une histoire unique; elle a créé pour elle-même une mémoire collective exceptionnellement forte, devenant éventuellement un mémorial — un lieu de mémoire — pour elle-même »[8]. Et ce constat ne sortait pas d'un chapeau. Déjà, à la fin du Ve s., l'historien Thucydide écrivait, en comparant l'apparence physique des cités de Sparte et d'Athènes, alors en pleine guerre du Péloponnèse : « Supposons, en effet, que Sparte soit dévastée et qu'il subsiste seulement les temples avec les fondations des édifices : après un long espace de temps, sa puissance soulèverait, je crois, par rapport à son renom, des doutes sérieux chez les générations futures; pourtant, les Lacédémoniens administrent les deux cinquièmes du Péloponnèse et ont l'hégémonie sur l'ensemble, ainsi que sur de nombreux alliés au dehors; mais, malgré cela, comme ils ont une ville qui n'est pas centralisée, qui n'a pas de temples et d'édifices fastueux, mais qui se compose de bourgades, comme c'était autrefois l'usage en Grèce, leur puissance apparaîtrait inférieure. Tandis que, si le même sort frappait Athènes, on lui prêterait, d'après les apparences extérieures, une puissance double de la sienne »[9]. N'est-ce pas là le signe pour nous que les Athéniens, jusque dans une certaine mesure avaient conscience qu'ils participaient à la construction de leur histoire, à sa mise en scène dans ce qui constitue pour nous aujourd'hui les sources archéologiques, littéraires, épigraphiques, celles-là même qui ont contribué à perpétuer le mythe athénien ?

Un autre exemple éloquent de cette écriture ou ré-écriture de l'histoire est une anecdote relatée par l'historien-ethnologue-enquêteur Hérodote au milieu du Ve s. (VI.21.2). Le tragédien Phrynikos, dont l'œuvre est connue seulement par des fragments, avait dépeint le sac de Milet par les Perses dans une tragédie perdue de nos jours. Pour rappel, la cité de Milet en Ionie avait été détruite par les Perses en guise de représailles au sac de leur capitale micrasiatique, Sardes, par les Athéniens; ces événements constituèrent les déclencheurs des guerres médiques qui frappèrent le monde grec dans les années 490-480; la foule bouleversée était en larmes. L'auteur fut traduit en justice, condamné à une amende de 1 000 drachmes et sa pièce interdite de représentation pour toujours (ce qui constituait ni plus ni moins qu'une « mise à l'index »). Les Athéniens ont ainsi occulté le souvenir d'un coup d'éclat militaire (le sac de Sardes qui suivit leur libération de Milet), qui était le *casus belli* à l'origine des invasions successives de Darius et de Xerxès en Grèce. Les Athéniens prirent très tôt à l'époque classique le contrôle du souvenir, de la mémoire collective, athénienne d'abord, puis grecque. Au début du IVe s., l'oubli était consommé : à ce moment, on ne se souvenait que du fait que le conflit tirait son origine de la seule démesure (*hybris*) des Perses et plus rien dans la tradition antique ne contesta plus jamais cela. Doit-on s'étonner que cette tragédie de Phrynicos ne nous soit connue que par d'occasionnelles mentions chez d'autres auteurs ? Doit-on s'étonner que la riche production de cet auteur pourtant célèbre ne nous soit connue que par référence indirecte chez d'autres auteurs ? La censure des Athéniens le condamna à l'oubli.

Au IVe s., le professeur de rhétorique Isocrate, dans son discours *Sur l'échange*, soutenait que grâce au programme péricléen d'embellissement de la cité, Athènes méritait de dominer non seulement les Grecs, mais le monde entier[10]. Et la suite des événements montre qu'ils dominèrent l'histoire jusqu'à nous. Continuer de présenter Athènes comme un modèle de cité et son gouvernement comme un modèle de démocratie n'est en quelque sorte que la continuité d'un programme de propagande que les Athéniens avaient eux-mêmes échafaudé.

Démocraties antiques et démocratie classique athénienne

À la question « Quand la démocratie est-elle apparue ? » le manuel évoque d'abord des sociétés du Paléolithique qui auraient tendu vers un système « où tous les membres étaient égaux ». Des archéologues préhistoriens arrivent en effet à ces conclusions qui restent, il faut bien le dire, hautement spéculatives. Faire remonter aussi loin qu'au Paléolithique des formes d'organisations socio-politiques est assez peu admis en dehors de ces cercles restreints de spécialistes. En Grèce, les plus anciens établissements dateraient en effet du Paléolithique supérieur – entre 40 000 et 10 000 a.C. et du Mésolithique entre 10 000 et 7 000 a.C. Mais l'on ne connaît que de très rares sites qui parlent fort peu. Le Néolithique en Grèce commence vers 7 000 a.C. (entre 10 000 et 8 000 au Moyen et Proche Orient).

Pour l'humanité, le Néolithique constitua une métamorphose, le passage de l'âge des chasseurs/cueilleurs à celui des agriculteurs éleveurs. L'espèce humaine s'est multipliée dans un nombre assez restreint d'années, quelques milliers tout au plus, et se posa alors le problème de tirer le maximum du territoire occupé sans empiéter sur celui des hordes voisines. Ces changements ont assurément nécessité une forme d'organisation sociétale. L'*homo sapiens* était en quelque sorte acculé à devenir sinon productif, à tout le moins efficace; il devait compléter la chasse/cueillette par la culture de plantes sélectionnées et l'élevage d'animaux domestiqués et comestibles. De cette métamorphose découlèrent plusieurs progrès : le silex poli, le tissage, la poterie, l'esquisse d'une vie communautaire (socialisation) et l'évolution du culte des morts et de la vie spirituelle. En Grèce comme ailleurs, la période du Néolithique est marquée par la sédentarisation des populations, les débuts de l'agriculture, la construction d'habitations au plan simple (se limitant souvent à une pièce), etc. Il reste que toute conclusion sur l'évolution sociale et l'organisation sociale à partir des données archéologiques est délicate, pour ne pas dire difficile. De l'*homo sapiens* à l'*homo politicus* d'Aristote il y a un pas énorme qu'on ne peut franchir à si haute époque.

Le manuel renchérit ensuite en disant qu'« il est beaucoup plus facile d'instaurer un système politique où tous les membres sont égaux dans une société d'une centaine de personnes que dans une société de dizaines de milliers de personnes » (p. 97) et que « c'est pourquoi il a fallu attendre jusqu'au Ve s. a.C. »; plus loin on dit encore qu'« il est important de rappeler que si la démocratie athénienne a pu exister, c'est en partie grâce à certaines conditions particulières... telle que la faible étendue du territoire » (p. 104). Ceci, je pense, appelle aussi quelques nuances.

À l'aube de l'époque historique, le monde grec sortait d'une longue période d'élaboration, le Haut-archaïsme ou Âge du fer, pour laquelle les poèmes homériques peuvent être utilisés, jusque dans une certaine mesure, pour la compréhension des structures sociales et de l'organisation du pouvoir. L'archéologie renseigne aussi sur la multiplication de sites d'occupations parfois assez réduits, correspondant à un *oikos*, c'est-à-dire une maisonnée au sens large (famille élargie). Au tournant du IXe s., la géographie politique de la Grèce continentale et de l'Asie Mineure est devenue à peu près fixée. On note alors dans le monde grec occupant le bassin égéen : l'importance de l'aristocratie liée à la terre, à la possession de la terre et l'attachement à la propriété foncière, ce qui serait le fondement de la structure socio-politique grecque qui se mettait alors en place et qui persista pendant des siècles... la cité grecque ou *polis*.

La *polis* était une communauté politique autonome formée d'hommes habitant un territoire particulier formé de zones rurales (la *chôra*), où se trouvaient des villages, et d'une zone d'habitat plus dense qui serait la ville (*astu*). Le concept de *polis* désigne un ensemble abstrait qui ne correspond pas à un « pays » au sens moderne. Il ressemble davantage à un État en ce qu'il se définit par la souveraineté et l'indépendance d'un groupe d'hommes. Certains soulignent — ont souligné — cela. Ainsi, on parle donc le plus souvent de la cité-État.

Des changements en profondeur sont survenus vers la fin du Haut-archaïsme. Des maisonnées (*oikoi*) se regroupèrent en villages, puis des villages se regroupèrent en cité. Le processus a un nom; on le retrouve déjà chez Aristote qui l'évoquait au sujet de l'apparition de la cité des Athéniens : le synœcisme (du grec *sunoikismos*). Tout cela s'est fait sans règle, sans modèle et sans ordre précis. Le phénomène est en partie dû à une explosion démographique qui touche

la Grèce, mais on en saisit mal les mécanismes. Quoi qu'il en soit, l'idée de cité apparaît tranquillement. On compte plus de 800 communautés de type cité-État dans le bassin égéen auxquelles il faut ajouter environ 300 autres, ailleurs en Méditerranée, à la suite de la colonisation archaïque qui mena les Grecs jusqu'en Grande Grèce (péninsule italique et Sicile), en Gaule, sur les rivages orientaux de la péninsule ibérique, en Mer Noire, sur certaines côtes de l'Afrique (Cyrénaïque, c'est-à-dire l'actuelle Lybie), etc. Certains historiens parlent d'environ 1 500 cités en tout.

Toutes les communautés occupant l'Attique ont vécu ce regroupement vers le VIIIe s. se rassemblant sur un territoire d'à peine 2 500 km² pour former la cité-État d'Athènes. Il est vrai que cette cité est microscopique en comparaison avec les États que nous connaissons de nos jours, et les jeunes élèves, doivent le réaliser. On peut comparer en offrant quelques chiffres qu'il est aisé de glâner sur Internet[11].

Mais la majorité des *poleis* grecques occupaient de très petits territoires, largement inférieurs à celui des Athéniens. Dans les faits, moins de 100 km² pour une population citoyenne (mâle) n'atteignant que rarement le millier ! Sur l'ensemble, peut-être que seules 200 (environ) dépassaient cette taille, ce qui reste, il faut bien le dire, difficile à vérifier. Par exemple, la cité de Corinthe, puissante tant commercialement que militairement, avait un territoire de 900 km² et une population de 10 à 15 000 citoyens. Athènes et l'Attique avec le port du Pirée couvraient une superficie de 2 500 km² pour

Carte de la Grèce antique, Ve siècle a.C.

Source : Wikipédia, Creative Commons

une population inconnue dans les faits, mais estimée à 60 000 citoyens mâles au Ve s. et 30 000 dans la deuxième moitié du IVe s. — le manuel évoque le chiffre de 40 000, ce qui en réalité est une moyenne située autour de la Guerre du Péloponnèse.

Si l'on compare avec ce qui doit être utilisé comme éléments de comparaison, c'est-à-dire les autres cités-États grecques, on arrive à un constat bien différent, à l'opposé en réalité. Pensons par exemple à la petite île de Kéos, qui comptait quatre cités-États pour une superficie totale de 131 km^2 seulement ![12]. La taille d'Athènes était si démesurée que pour certains penseurs grecs, déjà, elle était trop grande pour être réellement considérée comme une *polis*. La démocratie de son côté ne pouvait pas y être pratiquée comme elle le devait, dans une réelle approche de proximité au sein d'une communauté où tout le monde en principe se connaissait ou devait se connaître.

Quant au débat sur la date d'apparition des cités-États, il reste ouvert, ce qui montre bien la complexité de cette réalité qu'était la cité, son caractère « insaisissable » pour nous, et ce même s'il est par la suite tout à fait familier dans le monde grec. Ainsi, la datation haute dans les années 850-750 a.C., c'est-à-dire au début de l'époque archaïque avec son ensemble d'innovations à caractère politique, est l'hypothèse la plus généralement admise par les historiens. Mais, il faut bien l'admette, le droit de cité, le principe de citoyenneté clairement définis ne sont pas apparus — ou en tout cas n'apparaissent pas dans les sources conservées — avant le cours VIe s., et c'est cela qui fixe de façon définitive l'existence de la cité pour plusieurs historiens.

Il faut retenir que la cité comme berceau sociétal d'un mode de gouvernement détenu par les membres de la communauté politique, les ayants-droits, reste un modèle idéal élaboré par l'historien et projeté sur une réalité bien plus complexe, non homogène et pas définie clairement par les Anciens. Quant à la démocratie, certes, elle a été contée, mise en scène, commentée, critiquée par les Athéniens de l'époque classique, mais elle a connu en réalité, dès l'époque classique, un nombre impressionnant de variantes, d'applications qui font qu'on hésite de plus en plus à faire de l'exemple athénien un modèle, même si c'est le mieux et le plus documenté.

Selon Aristote, la *polis* se définissait comme « une communauté (*koinônia*) de citoyens (*politai*) participant à un système politique (*politeia*) » (*Politique*, 1276b1). Cette définition correspond assez largement à la perception qu'avaient les Grecs, non pas uniquement les Athéniens, de leur cité. Le terme central ici est *politeia*, qu'on traduit souvent par « constitution », ce qui rend assez bien le sens, bien que le mot grec ne se réduise pas au sens de constitution (texte écrit) comme nous l'entendons aujourd'hui, spécialement au Canada. La nature d'une cité était liée à sa *politeia*. Le corps civique pouvait changer d'endroit (en théorie), la cité existait toujours, car le lien physique occupé avait peu d'importance (une importance relative disons) — le corps civique, la population, ne déterminait la nature d'une cité que jusque dans une certaine mesure, car les gens meurent, naissent, vont et viennent[13]. Puisque le terme *polis* ne signifie pas uniquement « la cité » mais également les citoyens qui la composent, alors *politeia* ne signifie pas que constitution mais également les droits des citoyens; l'action politique d'un citoyen en particulier ou, enfin, le corps de citoyens dans son entier.

Ainsi, pour les Grecs, un État était une communauté de citoyens s'exprimant à travers une série d'institutions à la tête desquelles se trouvait un gouvernement. Dans les États modernes (y compris les démocraties), on identifie l'État à son pouvoir exécutif et à son gouvernement. Mais dans la *polis* démocratique (Athènes spécialement), les organes du gouvernement coïncidaient largement avec le corps civique : par exemple l'Assemblée du peuple. À cet égard, l'intitulé officiel des traités, décrets, lois, etc. votés en assemblée porte toujours la mention explicite « le peuple des Athéniens a décidé ». Voilà peut-être davantage sur quoi on devrait insister pour marquer la distance, l'écart entre ces petits États, la démocratie antique et nos États et la démocratie moderne.

De même, une autre différence majeure entre la *polis* et les États modernes, est, comme on l'a vu plus haut, la taille autant démographique que géographique. Les *poleis* étaient minuscules en comparaison. Et c'est grâce à cela qu'il n'était pas nécessaire de penser en termes de représentation, même en démocratie. Un gouvernement direct était possible. La cité grecque était une société de « face à face », selon l'expression consacrée. Ceci explique le côté atypique, voire monstrueux, évoqué pour Athènes.

Dans ces conditions, on comprendra que parler de la démocratie grecque antique en ne mentionnant que l'exemple d'Athènes occulte une part plus qu'importante de la réalité. Exprimer, comme le manuel le fait, la diversité par les exemples de Sparte, cité oligarchique du Péloponnèse et de l'Empire perse est assez réducteur et, quelque part, presque de l'ordre du cliché : on revient au paradigme de l'athénocentrisme qui fait d'Athènes le modèle, de Sparte, son contraire et de l'Empire perse l'ennemi extérieur fauteur de troubles.

C'est en réalité après l'époque classique que l'on découvre la grande richesse de l'expérience démocratique grecque. À l'époque hellénistique, une période où l'on a, paradoxalement, longtemps estimé que la cité grecque était morte et, avec elle, tous les idéaux démocratiques.

Les cités grecques passaient en effet pour avoir été écrasées par le pouvoir royal macédonien, d'abord par Philippe II de Macédoine, qui avait vaincu la coalition des cités grecques rassemblées par Athènes à la bataille de Chéronée, en 338 a.C., puis par son fils, Alexandre III qui n'allait pas tarder à devenir Alexandre le Grand à la suite de sa conquête de l'Orient perse achéménide. Elles seraient tranquillement mortes oblitérées sous les grandes superstructures que constituaient les royaumes des successeurs d'Alexandre jusqu'à ce que, à la fin du premier siècle a.C., les Romains achèvent leur conquête de l'Orient méditerranéen. Mais il n'en est rien ! Bien au contraire, le modèle de la cité-État et avec lui le régime démocratique se sont répandus sur un espace géographique correspondant au monde connu d'alors offrant une multitude d'exemples, de cas de figures[14].

Il y a 35 ans déjà, l'historien Philippe Gauthier marquait bien cela en soutenant et soulignant que l'époque hellénistique correspondait à la période d'épanouissement autant des cités que des démocraties grecques. Et l'on conclura sur ses mots : « Ce n'est pas "la cité grecque" qui est morte à Chéronée, c'est la page la plus glorieuse de l'histoire d'Athènes (et de quelques autres cités) qui est tournée »; « Quittant Athènes, nous nous éloignons de l'astre le plus brillant, fascinant mais aussi aveuglant, et nous découvrons les étoiles de deuxième ou de troisième grandeur, sans doute moins attirantes mais plus représentatives »[15].

---

1 A. Dalongeville *et al.*, *Regards sur les sociétés. Manuel de l'élève, premier cycle du secondaire*, Les éditions CEC, p. 94-111, ci-après « le manuel ».

2 Les expressions a.C. et p.C. utilisées ci-après sont conventionnelles en histoire ancienne. Elles signifient *ante Christum* et *post Christum*, soit avant J.-C. et après J.-C.

3 Voir, par exemple, P. Carlier (dir.), *Le IVe siècle av. J.-C. Approches historiographiques*, Nancy, 1996.

4 Un ouvrage de référence important : M. H. Hansen, *La démocratie athénienne à l'époque de Demosthène. Structure, principe et idéologie*, traduit de l'angl. par S. Bardet, Paris, 1993 [éd. originale en angl. 1991; nouv. édition augmentée, en anglais seulement 1999].

5 Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse et Xénophon*, *Les Helléniques*. Ces deux œuvres sont faciles à trouver en traduction française, et ce, chez de nombreux éditeurs français (Garnier-Flammarion, Poche, etc.).

6 La situation a été résumée par P. Vidal-Naquet, *Les Grecs, les historiens, la démocratie : le grand écart,* 2000, p. 162 sq.

7 Plutarque (46-125 p.C.) a rédigé un grand nombre de biographies, des « vies parallèles », dans lesquelles il compara un grand personnage grec à un grand personnage romain. Le texte qui nous intéresse ici est sa *Vie de Lycurgue* qui porte donc sur ce réformateur mi-historique mi-légendaire qui aurait vécu au IXe-VIIIe s. a.C. et qui serait l'artisan des institutions et de la constitution de Sparte. La Rhêtra est évoquée au livre VI, 1-9 de cette œuvre.

8 Traduction libre, p. 130 de « Athen - Die Polis als Raum für Erinnerung », p. 128-149 *in* E. Stein-Hölkeskamp & K.-J. Hölkeskamp (dir.), *Die griechische Welt: Erinnerungsorte der Antike*, Munich, 2010.

9 Thucydide, I, 10, 2 (trad. J. de Romilly).

10 « Enfin Périclès, à la fois chef habile de la démocratie et excellent orateur, orna si bien la cité de sanctuaires, de monuments et de toutes autres choses, que maintenant encore ceux qui y arrivent la jugent digne de commander, non seulement aux Grecs, mais au monde entier », Isocrate, *Sur l'échange*, 15, 234 (trad. G. Mathieu).

11 Par exemple, en 2016, la Communauté Métropolitaine de Québec comptait une population de 800 296 habitants pour un territoire de 3 349 km^2 ; la même année, l'agglomération de Québec, 581 942 hab. pour 547,5 km^2 et, en 2020, le Duché de Luxembourg, 632 275 hab. pour 2 586 km^2.

12 De la même façon, l'île d'Amorgos, d'une superficie de 126,3 km^2, comportait 3 cités-États et l'île de Rhodes, avant le synœcisme de 408 a.C., comptait également 3 cités pour une superficie totale de 1401 km^2.

13 Aristote comparait la constitution à un cours d'eau dont les citoyens étaient l'eau qui passe : l'eau change toujours mais la rivière reste la même (*Politique*, 1276a36-40); Isocrate parlait de l'âme de la cité « car l'âme de la cité n'est rien d'autre que la constitution qui a le même pouvoir que dans le corps la pensée » (*Aréopagitique*, 7, 14).

14 Voir, par exemple, la représentation de la somme des espaces grecs à travers le temps à l'adresse http://www.ict.griffith.edu.au/wiseman/Roman/GreekPerspective.html

15 Ph. Gauthier,« Les cités hellénistiques : épigraphie et histoire des institutions et des régimes politiques », p. 82-107 *in ΠΡΑΚΤΙΚΑ (Congrès international d'épigraphie grecque et latine, Athènes 3-9 octobre 1982)*, Athènes, 1984.